

Attestation de formation

ABCIDIA FORMATION

Certifie que **Monsieur Philippe VIBOUD**

a suivi le stage de formation continue intitulé :

« **Repérage de l'amiante dans les immeubles bâtis avant démolition totale ou partielle** »

(Code de la santé publique R 1334-19 et R 1334-22 introduit par décret du 3 juin 2011 n°2011-629 et Arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C).

« **Repérage de l'amiante dans les immeubles bâtis avant travaux** »

(Code du travail R 4412-97 et code de l'environnement L 541-1).

Du 28 au 29 janvier 2016 (**14 heures**) à Gif-sur-Yvette.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 29 janvier 2016

Hervé POGAM
Direction générale

